

AVIS PUBLIC

Budget 2019 ET

Programme d'immobilisations 2019 – 2020 – 2021

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, je donne avis que le budget 2019 et le programme triennal d'immobilisations 2019 – 2020 – 2021 seront adoptés au cours d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue **le 17 décembre 2018 à 19 h 30**, à l'hôtel de Ville, au 1209, boulevard Sacré-Cœur (3^e étage), et que les délibérations et la période de questions pendant cette séance porteront exclusivement sur ces deux sujets.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 28^e jour de novembre 2018.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Pour publication dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 5 décembre 2018)